

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Inauguration de la navette OISANS

Le Bourg-d'Oisans, le 30 juin 2022

La **Communauté de communes de l'Oisans** (délégataire partiel de la compétence mobilité) et la **Région Auvergne Rhône-Alpes** (autorité organisatrice de mobilité régionale et locale) ont signé une convention de délégation de compétences pour l'organisation d'un service de **navette gratuite** entre Vaujany et Venosc (Les Deux Alpes).

La mise en place de cette navette locale, du 24 juin au 28 août 2022, poursuit plusieurs objectifs :

- ▶ Décarboner le territoire
- ▶ Offrir une alternative à la voiture et désengorger les principaux axes routiers
- ▶ Assurer un service régulier de transport de personnes en période estivale
- ▶ Inciter les habitants permanents, les professionnels et les visiteurs à utiliser un mode de déplacement collectif

Dans le but de vous faire découvrir la navette, haute en couleurs, et son itinéraire en Oisans, Guy Verney, président de la Communauté de communes et Jean-Yves Noyrey, vice-président en charge des mobilités, vous invitent à un « voyage de presse » à bord de la navette locale :

mercredi 6 juillet à 9h

(gare routière de Bourg-d'Oisans / Maison du Département)

Une inauguration organisée sous la présidence d'honneur de Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence par retour mail ou téléphone (s.poirot@ccoisans.fr / 07 50 54 74 56) avant le 5 juillet.

Chiffres clés

Budget : 65 000 € TTC

50% CCO / 50% Région AURA

Nombre d'arrêts : 8

Jours de fonctionnement : 7 jrs / 7

Places assises : 33

Places vélos : 12



Communauté de communes de l'Oisans

1 bis rue Humbert BP 50 - 38520 Le Bourg d'Oisans - Tél : 04 76 11 01 09 / accueil@ccoisans.fr / www.ccoisans.fr / Siret 243 800 745 00164